

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2023/52

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 25

Suppléants votants : 0

Procurations : 09

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

**L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes,**

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Salle polyvalente de Saint-Hilaire les Places, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11 septembre 2023

PRESENTS : MM. DEXET Emmanuel (Procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. GOUDIER Jean-Louis (Procuration de M.DEVARISSIAS Philippe), CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie (Procuration de M.RICHIGNAC Guillaume), ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mmes LACORRE Valérie (Procuration de M.CARPE Jean-Christophe), LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques (Procuration de M.DELOMENIE Bernard), Mme CHEYRONNAUD Céline (Procuration de M.MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges (Procuration de Mme HILAIRE GENIN Karine) et Mme VALLADE Sylvie (Procuration de M.DOGNON Jean-Bernard).

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance :

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, MM. RICHIGNAC Guillaume, BONNAT Christian, DEVARISSIAS Philippe, CARPE Jean-Christophe, MARCELLAUD Didier, Mme HILAIRE GENIN Karine, MM. DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon et DOGNON Jean-Bernard.

SECRETAIRE : Mme PRADIER Claudine

**Objet : Transfert des compétences Assainissement collectif et Alimentation en eau potable – engagement de l'étude de préparation au transfert**

## **Exposé :**

Pour rappel, la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, prévoyait un transfert obligatoire aux EPCI des compétences assainissement et eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La Loi du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre de ce transfert, dite loi Ferrand - Fesneau, a permis le report, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026, du transfert obligatoire. Dans ce cadre, la majorité des communes du territoire Pays de Nexon – Monts de Châlus a délibéré au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019 pour s'opposer au transfert des compétences eau assainissement. Ce transfert est donc reporté, en l'état actuel des dispositions réglementaires, à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Afin de préparer cette échéance, la Communauté de Communes et les communes, dans le cadre d'un groupement de commande, ont engagé en 2021 une 1<sup>ère</sup> étude, portant sur le diagnostic des systèmes d'assainissement collectif et d'alimentation en eau potable (AEP). Cette étude est actuellement terminée pour le volet eau potable et se poursuivra jusqu'au 2<sup>ème</sup> semestre 2024 pour le volet assainissement collectif. Il s'agit d'améliorer la connaissance patrimoniale des ouvrages et d'établir les différents schémas directeurs techniques de travaux.

Il est proposé d'engager en 2024 et 2025, une seconde étude en vue de la préparation au transfert qui portera sur les aspects administratifs, juridiques et financiers.

Le contenu de l'étude serait le suivant :

### ► **Volet Assainissement**

- Etat des lieux de l'organisation des services d'assainissement (aspects administratifs, financiers, juridiques, humains) ;
- Définition d'un objectif de niveau de service ;
- Projet d'organisation et de dimensionnement d'un futur service communautaire, schéma directeur intercommunal, trajectoire d'harmonisation des tarifs ;
- Accompagnement administratif, juridique et financier pour la mise en œuvre du transfert.

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20230919-2023-52-DE  
Date de télétransmission : 25/09/2023  
Date de réception en préfecture : 25/09/2023

► **Volet Eau potable**

.L'étude aura principalement vocation à étudier la situation du SIAEP de Nexon (Syndicat infra communautaire) et de la régie de St Hilaire : scénarios envisageables ; étude comparative sur le plan administratif, juridique, financier ; accompagnement à la mise en œuvre du scénario choisi.

En effet, dans le cas des syndicats supra communautaires (Vienne Briance Gorre et Vayres – Tardoire), le transfert de compétences n'aura pour incidence qu'un mécanisme de représentation substitution (la Communauté de Communes se substitue aux communes en tant que membre du syndicat).

Une consultation pour le choix d'un bureau d'études sera engagée au cours du dernier trimestre 2023, pour un démarrage de la mission début 2024. Celle-ci sera suivie par le Comité de pilotage déjà constitué pour la 1<sup>ère</sup> étude, élargi à tous les maires lorsqu'ils n'y siègent pas à ce jour.

Le montant de cette étude est estimé à 170 000 € HT maximum, finançable par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et par le Département de la Haute-Vienne.

Le reste à charge sera assumé par la Communauté de Communes.

**Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'engager** une étude de préparation au transfert des compétences assainissement collectif et eau potable, telle que présentée ci-dessus,
- **de solliciter** le soutien financier de l'Agence de l'Eau et du Département de la Haute-Vienne,
- **d'autoriser** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'étude et notamment le lancement de l'appel d'offres et la signature du marché correspondant.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme : En Mairie, le 20 septembre 2023.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

